

Rapport alternatif du BDF sur le rapport officiel de la Belgique relatif à la mise en œuvre de l'UNCRPD (avril 2020)

Note méthodologique

Contexte

Le 14/04/2020, la Belgique a transmis au Comité des droits des personnes handicapées son Rapport officiel 2-3 sur la mise en œuvre de la Convention ONU sur les droits des personnes handicapées dans notre pays.

Ce rapport présente une vision forcément subjective, un peu trop « théorique » aussi , voire « idéalisée » de l'action des différents gouvernements constitutifs de la Belgique fédérale. Dans leur réalité de vie, les personnes handicapées sont confrontées à des obstacles et à des freins qui restent importants.

La société civile a la possibilité de transmettre au Comité des droits des personnes handicapées (Comité) des rapports alternatifs afin de mettre en lumière cet écart entre la théorie et la pratique. Le Comité tiendra compte des rapports alternatifs reçus dans le « dialogue constructif » qu'il aura avec les autorités belges.

Ce dialogue constructif devrait normalement avoir lieu en septembre-octobre 2020, à Genève.

Un timing incertain

L'UNCRPD est la convention ONU qui est la mieux suivie par les états membres de l'ONU et par l'associatif. Victime de son succès, le Comité a pris du retard. A cela est venu s'ajouter l'incertitude liée à la crise « covid-19 ».

A ce stade, le Comité n'a pas encore fixé son agenda pour sa session de septembre-octobre 2020.

Cependant, d'après des informations officieuses, mais fiables, il est quasi certain que le « Dialogue constructif » avec la Belgique n'aura pas lieu en 2020.. d'autant plus que toutes les sessions programmées sont actuellement suspendues.

Faire pour le mieux

Dans de ces circonstance, le Conseil d'administration du BDF a décidé de « faire pour le mieux » et de préparer son rapport alternatif comme si le Dialogue constructif aurait lieu en mars-avril 2021.

S'il s'avérait que ce n'était pas le cas, des correctifs seraient apportés ultérieurement à ce rapport alternatif en fonction de l'évolution de la situation et de la législation.

Participation au rapport alternatif du BDF

Comme pour les autres rapports alternatifs, le BDF a décidé que seraient invités à participer à la rédaction de son rapport alternatif :

- Les 18 organisations membres du BDF
- Les conseils d'avis existant aux niveaux constitutifs de la Belgique fédérale

Modalités pratiques

Pour la rédaction de ce rapport alternatif, le BDF a besoin de la participation de ses membres. C'est pourquoi nous vous soumettons cette note méthodologique et vous demandons d'alimenter la réflexion avec vos remarques, réflexions, constats de terrain, demandes et, surtout, exemples concrets.

1) Fiches préparatoires

Le rapport officiel de la Belgique se présente comme un ensemble de réponses de la Belgique aux questions soulevées par le Comité des Droits des personnes handicapées dans sa « List of issues » du 30/04/2019.

Le secrétariat du BDF prépare actuellement 23 fiches thématiques reprenant en parallèle :

- les questions du comité
- les explications fournies par la Belgique
- les premiers éléments de réflexion rassemblés par le secrétariat du BDF sur base des rapports précédents et de divers échanges qu'il a eu avec ses membres et avec les conseil d'avis existants

Ce sont ces fiches préparatoires que nous vous demandons d'améliorer, **au niveau de la 3^{ème} colonne uniquement** (voir exemple : fiche 1-4)

2) Travail sur les fiches

Etant donné les circonstances, le travail sur les fiches se fera uniquement par échange d'e-mail.

Le secrétariat du BDF placera progressivement les fiches sur la partie réservée de son site Internet.

Quand de nouvelles fiches seront placées sur la partie réservée du site Internet, un message sera envoyé aux « personnes de contact » (voir point 6).

Deux possibilités :

- soit vous travaillez directement dans la 3^{ème} colonne de la fiche, en « suivi des modifications » (méthode la plus claire pour le secrétariat du BDF)
- soit vous travaillez dans un document de type « Word » séparé. Dans ce cas, merci de bien préciser par rapport à quel numéro de la fiche et à quel passage du rapport officiel de la Belgique vous vous exprimez

Dans les deux cas, merci d'enregistrer votre apport en précisant le nom (abrégé) de votre organisation et la date (format : aaaa-mm-jj)

La personne de contact disposera de 21 jours pour renvoyer la contribution écrite de votre organisation au secrétariat du BDF.

3) Types d'apport

Pour les apports de votre organisation, nous vous demandons d'être :

- court : les membres du Comité des droits des personnes handicapées ne disposent que d'un temps limité pour traiter de la Belgique. Si un texte est long, il ne sera vraisemblablement pas lu !
- précis : la Belgique a une organisation qui peut être relativement complexe et les membres du Comité ne sont pas belges. Il faut donc bien préciser à quelle entité se rapporte votre commentaire, votre question
- concret : le rapport officiel présente la situation « réglementaire ». Le rapport alternatif du BDF doit expliquer ce que cela implique concrètement pour la personne handicapées dans sa vie de tous les jours
- actualisé : les contributions peuvent couvrir la période qui suit le dépôt du rapport officiel. L'impact de la crise Covid-19 sur la vie des personnes handicapées doivent aussi être rapportées
- exemplatif : un exemple réel (anonymisé) est souvent le meilleur moyen de faire comprendre pourquoi il y a une différence entre le texte de loi et la réalité de vie. Une publication d'un article de votre association en lien avec le sujet (Internet, journal, magazine, lettre d'information, réseau sociaux...) de est aussi un très bon apport
- questionnant : les membres du Comité vont diriger le « Dialogue constructif » en posant des questions à la Belgique. Votre apport devrait idéalement se terminer par une question / une demande dont les membres du Comité pourraient s'inspirer...

4) Projet de rapport alternatif

Sur base des remarques reçues pour chaque fiche, le secrétariat établira le projet de rapport alternatif.

Il sera transmis aux personnes de contact

Le projet de rapport alternatif fera l'objet d'une ou deux réunions, en fonction des besoins

Ces réunions seront programmées **fin décembre 2020 et/ou début janvier 2021**. Il est à noter qu'elles pourraient être reportées en fonction de l'évolution du calendrier des réunions du Comité.

Elles auront pour but :

- d'amender le texte du rapport alternatif
- d'arriver à une position commune entre toutes les organisations membres du BDF et les Conseils d'avis de personnes handicapées impliqués
- d'approuver le texte définitif qui sera envoyé au Comité des droits des personnes handicapées

En fonction de l'évolution Covid-19, ces réunions seront organisées

- soit à la Finto
- soit en visioconférence avec le logiciel « Teams »

La finalisation formelle du rapport alternatif sera confiée au CA du BDF

5) Calendrier prévisionnel

Attention, il s'agit d'un calendrier prévisionnel : certains ajustements seront sans doute nécessaires en fonction des circonstances

Action du secrétariat BDF	Votre action
5/6/2020 : envoi des fiches 1 à 8	
	06/07/2020 : vos réponses sur les fiches 1 à 8
3/07/2020 : envoi des fiches 9 à 14	
	31/08/2020 : vos réponses sur les fiches 9 à 13
4/09/2020 : envoi des fiches 15 à 22	
	5/10/2020 : vos réponses sur les fiches 14 à 22
2/10/2020 : envoi des fiches 23 à 33	
	02/11/2020 : vos réponses sur les fiches 23 à 33
04/12/2020 : envoi du projet de rapport alternatif	
	22/12/2020 et éventuellement +/- 20/01/2021 réunion du Comité de Suivi du Rapport Alternatif : Finto ou visio-conférence
CA de janvier ou février 2021 décision sur la version finale	

6) Personnes de contact dans les organisations membres du BDF

Dans chaque organisation membre du BDF, le secrétariat souhaite avoir 2 personnes de contact. C'est à ces personnes que seront envoyées toutes les demandes.

Il sera demandé aux personnes de contact de :

- recevoir les fiches
- recevoir les demandes du secrétariat du BDF
- organiser la récolte d'informations utiles au sein de son organisation
- répondre aux demande du secrétariat du BDF
- participer aux éventuelles réunions du Comité de Suivi du Rapport Alternatif organisées pour finaliser la préparation du rapport alternatif du BDF. Si la personne de contact ne peut pas y participer, c'est elle qui identifiera la personne qui la remplacera à cette occasion

Un e-mail spécifique vous sera envoyé pour vérifier / établir cette liste de personnes de contact.

7) Personnes de contact au secrétariat du BDF

Les personnes de contact au secrétariat du BDF pour ce dossier sont :

- Olivier MAGRITTE : olivier.magritte@minsoc.fed.be
- Anne HAVAERT : anne.havaert@minsoc.fed.be
- Boîte générale : info@bdf.belgium.be